

**RAPPORT N° 97/1-23  
au Conseil Municipal**

**OBJET**

**RENOVATION DE LA M.J.C. CHATEAU MORANGE**

**AUTORISATION DE PASSER DES AVENANTS  
AUX MARCHES DE TRAVAUX DES LOTS N° 1, 2, 3, 6 ET 7**

Dans le cadre des travaux de rénovation de la M.J.C. Château Morange des travaux complémentaires non prévus aux marchés sont nécessaires pour la bonne réalisation du programme de l'opération (mise hors eau du bâtiment, aménagement de la salle de spectacles et divers travaux dans les autres locaux).

Les modifications engendrées sur les montants des marchés de travaux de lots concernées sont les suivants.

**LOT N° 2 CHARPENTE – COUVERTURE**

- Marché sur appel d'offres
- Titulaire du marché : M.N.O.I.
- Montant initial : 737 248,50 F H.T.

\* Travaux complémentaires pour un montant de 20 600 F H.T.

- Réfection de la charpente du auvent sur la façade principale : remplacement de la charpente en bois fortement dégradée par une charpente métallique.

Lors des études cette charpente n'était pas visible et les investigations effectuées alors par sondage sur les autres auvents dont la charpente était en bon état avaient conduit le Maître d'Oeuvre à ne pas prévoir ces travaux.

Le montant total du marché de travaux du Lot n° 2 passe ainsi de 737 248,50 F H.T. à 757 848,50 F H.T..

**LOT N° 3 MENUISERIES BOIS**

- Marché négocié après appel d'offres infructueux
- Titulaire du marché : A.F.M.
- Montant initial : 311 770 F H.T.

## RAPPORT N° 97/1-23

- \* Travaux complémentaires d'un montant de 69 110, 00 F H.T.
- Réfection ou remise en état des fenêtres et volets en bois dégradés
- Reprise des tableaux des ouvertures pour assurer l'étanchéité concernant les menuiseries extérieures (il n'était prévu au marché que des reprises sur les portes).

Le montant total du marché de travaux du Lot n° 3 passe ainsi de 311 770 F H.T. à 380 880 F H.T..

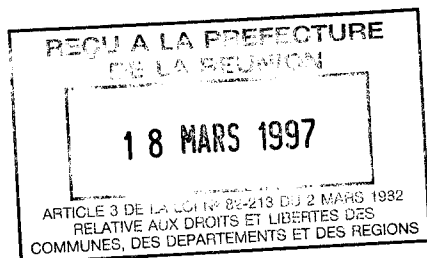
De plus pour tenir compte des divers travaux modificatifs qui se sont révélés indispensables en cours de chantier après démolitions et dépose des faux plafonds (traitement anti-termites, renforcement des encastresments des poutres des auvents, reprise des parties hautes des murs) le planning général de l'opération a dû être modifié et la durée des travaux prolongée. Il est nécessaire de prolonger les délais contractuels des marchés pour les Lots n° 1, 2, 3, 6 et 7 pour reporter la date contractuelle d'achèvement des travaux au 23 avril 1997.

Je vous demande de m'autoriser à intégrer ces modifications de montants et de délais des différents marchés concernés par Avenants.

Par ailleurs, conformément à la réglementation en vigueur, le projet d'Avenant du Lot n° 3, entraînant une augmentation de plus de 5 % du marché, a été soumis à la Commission Appels d'Offres du vendredi 28 février 1997, qui a émis un avis favorable.

Les dépenses seront imputées au Budget Communal (Chapitre 23 / Article 2313).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**

COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 97/1-23**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du vendredi 7 mars 1997**

**OBJET**

**RENOVATION DE LA M.J.C. CHATEAU MORANGE**

**AUTORISATION DE PASSER DES AVENANTS**  
**AUX MARCHES DE TRAVAUX DES LOTS N° 1, 2, 3, 6 ET 7**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/1-23 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gilbert GERARD, 11ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions, Culture/Animation/Sports/Ecoles et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE**  
**(8 abstentions dont 2 votes par procuration)**

Autorise le Maire à passer des Avenants aux marchés de travaux des Lots n° 1, 2, 3, 6 et 7 pour la rénovation de la M.J.C. Château Morange.

Fait à Saint-Denis

le 13 MARS 1997

**LE MAIRE**

**Michel TAMAYA**

